

# La lettre de votre députée

---

JANVIER 2022

## MAUD GATEL

DÉPUTÉE DE PARIS



# ÉDITO



Chère madame, cher monsieur,

La présidence française du Conseil de l'Union européenne, qui a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2022, porte une ambition forte pour le continent.

La crise sanitaire et les pénuries qu'elle a engendrées ont révélé nos dépendances dans de nombreux secteurs stratégiques. C'est pourquoi la volonté de la présidence française de réarmer industriellement l'Union européenne est essentielle. Elle nous permettra de faire émerger des champions technologiques, seule garantie de notre autonomie stratégique.

p. 2

La présidence française de l'Union européenne fait également du soutien à notre ambition environnementale une priorité à travers l'instauration du "mécanisme carbone aux frontières", c'est-à-dire la limitation des importations de produits à fort impact en carbone, l'inscription de la défense du climat dans la charte des droits fondamentaux de l'Union ou encore la conditionnalité des accords commerciaux au respect de l'Accord de Paris.

La présidence française de l'Union européenne sera également l'occasion de réaffirmer nos valeurs communes, notre attachement à l'état de droit, alors que certains États balaient les droits politiques, sociaux et sociétaux que nous pensions intangibles. La France militera pour une nouvelle politique migratoire reposant sur une véritable solidarité entre les États membres, un traitement harmonisé des demandes et une réforme de l'espace Schengen afin de renforcer notre souveraineté.

En dépit des fractures qui traversent l'Europe, notre cap doit rester celui de la responsabilité et de la solidarité. C'est le souhait que je forme pour cette nouvelle année, et vous adresse, ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers, mes meilleurs vœux pour l'année qui s'ouvre.

Bien sincèrement,

Naud Gatel

# À L'ASSEMBLÉE



## AUTONOMIE STRATÉGIQUE DE L'UNION EUROPÉENNE : UNE FEUILLE DE ROUTE VOLONTARISTE ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Après sept mois de travail avec Didier Quentin, notre rapport sur la construction d'une autonomie stratégique de l'Union européenne a été adopté à l'unanimité par les membres de la commission des affaires étrangères.



Alors que la crise sanitaire et les enjeux tant économiques que climatiques et géopolitiques auxquels l'Union est confrontée ont remis au centre des débats la question de la souveraineté européenne, notre rapport formule **14 propositions** afin de **réduire les dépendances excessives** du continent, **renforcer sa capacité d'action et de décision** via l'innovation, la réindustrialisation et la régulation et le **protéger des ingérences étrangères**.

p. 3

Nous appelons à ce que la présidence française du conseil de l'Union européenne saisisse ce *momentum* à travers notamment :

- l'évolution des règles européennes afin de **donner à l'Union les moyens de son ambition** à travers l'extension du champ du vote à la majorité qualifiée, la pérennisation de l'instrument de dettes communes et la possibilité de rendre les règles du pacte de stabilité et de croissance compatibles avec les investissements d'avenir ;
- **le soutien aux entreprises européennes** pour lever les freins à leur développement à travers la création d'un marché de capitaux européen, l'instauration d'un «code européen des affaires», le renforcement du soutien à l'innovation via la mise en place d'une «DARPA européenne» et un accès privilégié aux marchés publics pour les PME européennes ;
- **la préservation des intérêts européens** à travers l'instauration d'un régime européen d'interdiction ou d'autorisation des investissements des États tiers dans les secteurs critiques, la mise en place d'instruments anti-coercition dans le cadre de la politique commerciale de l'Union.

Retrouvez mon rapport dans son intégralité sur [maudgatel.fr](http://maudgatel.fr)

# ◆◆◆ LE POINT SUR...



## UN ENVIRONNEMENT PLUS PROTECTEUR POUR LES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Quatre ans après la suppression du régime social des indépendants, l'Assemblée nationale a adopté, le 10 janvier dernier, le projet de loi en faveur de l'activité professionnelle indépendante.

Ce texte marque l'aboutissement d'une réforme de fond du statut de l'indépendant en prévoyant notamment :



p.4

- la **simplification de la création d'entreprise** par la définition d'un statut unique qui séparera automatiquement le patrimoine personnel du patrimoine professionnel : les biens personnels ne pourront plus être saisis en cas de défaillance ;
- l'**amélioration de la protection sociale** via la diminution de 30% de la tarification de l'assurance volontaire ;
- la **reconversion et la formation facilitées** via l'ouverture de l'allocation des travailleurs indépendants aux entreprises qui ont fait l'objet d'une cessation définitive et totale ;
- la **transmission favorisée** via l'assouplissement des conditions pour bénéficier de l'exonération de taxation des plus-values réalisées lors de la cession d'activité ;
- un **environnement juridique simplifié** à travers la possibilité offerte aux micro-entrepreneurs, dès le début de leur activité, de déclarer leur chiffre d'affaires et de bénéficier de l'attestation de vigilance.

Si les aides déployées par le gouvernement ont permis de répondre à l'urgence depuis le début de la crise, ce texte prévoit un cadre rénové pour favoriser le développement de l'activité indépendante dans notre pays.



## UN PAS DE PLUS VERS L'ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE ET PROFESSIONNELLE

Le 6 décembre dernier, la proposition de loi visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle a été définitivement adoptée par le Parlement. La France devient ainsi le premier pays au monde à introduire des quotas dans les comités exécutifs et de direction des grandes entreprises.



p. 5

Le texte définit de nouvelles règles pour un marché du travail équitable. Il permettra de :

- encourager l'**autonomie économique** (versement du salaire sur un compte personnel)
- favoriser l'**insertion professionnelle** (formation à la suite d'un congé parental)
- augmenter la **mixité des filières et des compétences** (objectif de parité dans l'enseignement supérieur)
- accélérer les **parcours professionnels** (parité dans la gouvernance des entreprises)
- **réduire les inégalités salariales** (transparence de l'index d'égalité professionnelle)
- créer des **opportunités économiques** (financements des entreprises portées par des femmes).



## MIEUX PROTÉGER NOS ENFANTS SUR INTERNET GRÂCE AU CONTRÔLE PARENTAL



L'Assemblée a voté en faveur d'une proposition de loi visant à encourager l'usage du contrôle parental. Ce texte prévoit des mesures concrètes pour protéger les enfants à travers :

- l'obligation pour les fabricants d'installer un système de contrôle parental et de proposer à l'utilisateur son activation lors de la première mise en service de l'appareil ;
- le contrôle par l'Agence nationale des fréquences (ANFR) du respect par le fabricant et le distributeur des obligations et la possibilité de sanction ;
- l'harmonisation des outils de contrôle parental pour faciliter leur utilisation.

p. 6



Il y a un an, Marielle de Sarnez disparaissait brutalement.

Amoureuse de Paris, Marielle de Sarnez vivait au cœur du XIV<sup>ème</sup> arrondissement. En 2017, elle est élue députée de notre circonscription.

J'ai la chance de l'accompagner en tant que suppléante.

Sa disparition en janvier dernier a laissé un vide immense dans la famille des humanistes et démocrates et bien au-delà. Ce qu'elle a accompli continue de nous accompagner.



## AUX CÔTÉS DES ACTEURS DE LA CIRCONSCRIPTION

La crise sanitaire que nous traversons a un impact sur tous les secteurs d'activité. Je suis à l'écoute des acteurs afin de les accompagner dans cette période ô combien difficile.

À l'Arsenal dans le VI<sup>ème</sup> arrondissement, échanges avec des associations de jeunesse



Avec les commerçants rue du Cherche-Midi



Avec les directeurs du Théâtre 14, véritable institution du XIV<sup>ème</sup> arrondissement



Au Moulin à café, lieu d'échanges et de rencontres au cœur du quartier Pernety



Au jardin partagé de l'Aqueduc



Avec l'équipe du Centre social et culturel Didot géré par l'association Carrefour 14



# LE SAVIEZ-VOUS ?

## L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Un chef d'État n'a pas le droit de se rendre à l'Assemblée nationale. Il s'agit du Président de la République française, en raison du principe de séparation des pouvoirs. Le Président de la République ne peut prendre la parole que devant le Parlement réuni en Congrès à Versailles.



## NOTRE CIRCONSCRIPTION



Le réservoir de Montsouris, dans le XIV<sup>ème</sup> arrondissement, a longtemps été la plus grande réserve d'eau potable de Paris. Construit au XIX<sup>ème</sup> siècle par Eugène Belgrand, il a une surface de 60 000 m<sup>2</sup> et une capacité de stockage de 200 000 m<sup>3</sup> d'eau. Il contribue toujours à approvisionner les Parisiens en eau.

p. 8



Retrouvez d'autres chroniques de l'Assemblée et de la circonscription sur mon compte Instagram.

# GARDONS LE CONTACT !

RETROUVONS-NOUS :



**le vendredi de 14 à 15 heures à la Mairie du VI<sup>e</sup> arrondissement,**  
78 rue Bonaparte, salle des permanences

**le vendredi de 15h30 à 16h30 à la Mairie du XIV<sup>e</sup> arrondissement,**  
2 place Ferdinand Brunot, bureau 206 (2<sup>e</sup> étage)



**MAUD.GATEL@ASSEMBLEE-NATIONALE.FR**

TÉL. - 01 40 63 67 90

**f** **t** **i** **@MAUDGATEL**

**www.maudgatel.fr**